



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 juin 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation d'un garage à une distance de 2.67m du bâtiment principal au lieu du 3m prévu au règlement.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-7 et comprend le lot numéro 4 181 466 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 110 à 114, rue de l'Hôtel-de-Ville, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À EAST ANGUS**, ce dix-huitième jour du mois de mai 2022.

**BRUNO POULIN, CPA CMA**  
Greffier-trésorier